

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 octobre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS :** Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.  
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS :** Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Alain MAYODON.  
Mmes Sandrine BRINGAY, Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Jean-Louis FUGAIRON.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 10 8

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Votants	12

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN À LA CANDIDATURE COMMUNE DES RÉGIONS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'HIVER 2030.**

La montagne française regroupe un ensemble de communes support de stations constituant un poumon économique essentiel pour notre pays et faisant du domaine skiable français le premier au monde. Accueillir un événement aussi universel que les Jeux Olympiques et Paralympiques est une chance à la hauteur du rayonnement international de nos stations de montagne.

Les Jeux Olympiques d'hiver de Chamonix en 1924, de Grenoble en 1968 puis les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Albertville en 1992 ont eu un impact considérable sur nos territoires en renforçant leur attractivité tout en accélérant leur adaptation en particulier en matière d'urbanisme et d'environnement.

La candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur représente une formidable opportunité pour faire rayonner de nouveau la montagne française au-delà de nos frontières et montrer notre savoir-faire et notre professionnalisme en particulier en matière d'organisation de grands événements.

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne invite l'ensemble des communes support de stations de montagne françaises à s'associer à ce mouvement pour faire de cette candidature une chance pour la France.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la motion présentée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

<b>ADOPTE</b>	la motion présentée ci-dessus.
<b>SOUTIENT</b>	pleinement la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030.
<b>S'ENGAGE</b>	avec enthousiasme dans ce projet collectif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**  
**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**  
**Ax-les-Thermes, le 26 octobre 2023**

**Le Maire**  
**Dominique FOURCADE**

**Le secrétaire de séance**  
**Jean-Louis FUGAIRON**

